



Passé de cdi a intérim pour le meme boulot

Par **farid**, le **25/04/2008 à 18:49**

bonjour
je suis actuellement cariste de journée en cdi depuis le 14/05/07 chez un sous traitant dans la logistique.
j'ai été prié de rencontrer les repreneurs qui eux me dise qu'ils reprennent le contrat qui débute le 05/05/08 ma société actuelle ne m'a pas encore contacté, les repreneurs eux me dise qu'il faut que je pense a démissionner avant qu'ils est mis une équipe en place et me propose tout d'abord un contrat en 5/8 intérim pour passer a un cdd puis un cdi si le travail marche bien nous sommes 5 caristes dans ce cas, je voudrais savoir si c'est normal de passer de cdi a interim pour le même travail mais pas les mêmes horaires et si je dois démissionner ?

Par **ly31**, le **25/04/2008 à 19:08**

Bonsoir,
Surtout ne démissionner PAS car vous perdriez tous vos droits ! !
Cette situation est anormale, je vous conseille de prendre rendez vous dans les meilleurs délais avec l'Inspecteur du Travail dont dépend votre société.
Je vous souhaite bon courage
ly31

Par **farid**, le **25/04/2008 à 19:17**

salut c'est rapide ça
bon je compte pas démissionner mais si ils attaquent le boulot le 5 mai et que mon patron face trainer ou me propose un boulot chez les chtis ? je pense que les repreneurs étaient obligés de me reprendre en cdi?

Par **ly31**, le **25/04/2008** à **19:29**

Bonsoir,rnrnJe ne pense pas que les repreneurs soient obligés de vous reprendre sous CDI
!rnrnJe vous conseille fortement de voir l'Inpection du Travail au plus viternrnJe vous souhaite
un bon week endrnrnly31rnrn(surtout ne démissionnez pas et ne signez rien sans avoir
rencontré l'Inspecteur du Travail))

Par **farid**, le **25/04/2008** à **19:58**

bon week-end merci